



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 3 juin 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Le syndicat des pharmaciens luxembourgeois a.s.b.l. réfléchirait à des changements dans l'organisation des cycles de gardes des pharmacies luxembourgeoises. Ces changements auraient pour résultat essentiel de scinder les pharmacies luxembourgeoises en deux catégories : celles situées à proximité d'une maison médicale et d'une polyclinique qui seraient de garde de 08h00 à 08h00 et les autres, plus éloignées des maisons médicales et des polycliniques, qui seraient de garde jusqu'à 22h00 en semaine et de 10h00 à 22h00 les dimanches et jours fériés seulement.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Madame la Ministre est-elle au courant de ces réflexions ?
- Madame la Ministre n'estime-t-elle pas que les pistes proposées risquent d'être contraires aux intérêts de bon nombre patients ? Dans l'affirmative, quelles démarches Madame la Ministre envisage-t-elle d'entreprendre ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Liz Braz".

Liz Braz
Députée